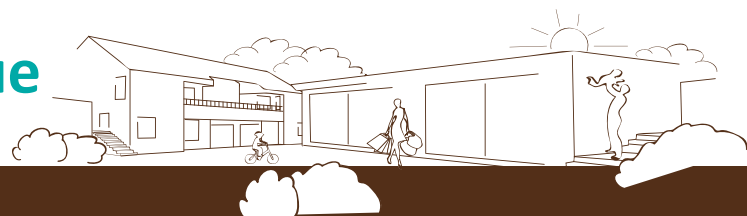


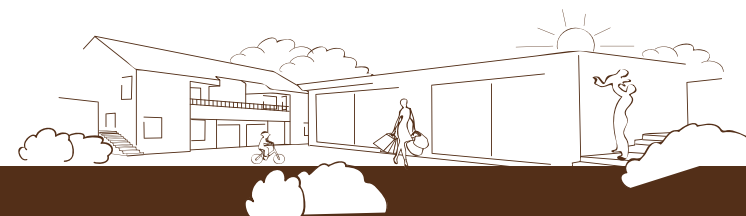
Le prélèvement automatique

c'est la simplicité



Les lieux de paiement

au plus proche de chez vous



TERRE ET BAIE HABITAT

Payez votre loyer en toute simplicité

A chaque échéance vous économisez un déplacement, un timbre, une enveloppe et surtout du temps !

C'est simple et gratuit !

Plus de chèque, plus de timbre et plus d'enveloppe... On supprime la contrainte du déplacement, la contrainte horaire et les éventuels retards d'acheminement. Vous pouvez penser à autre chose !

C'est facile et pratique !

> Pour l'adopter, c'est très simple : il vous suffit de **renseigner et de signer une autorisation de prélèvement automatique, d'y joindre un RIB et de renvoyer le tout à TERRE ET BAIE HABITAT.**

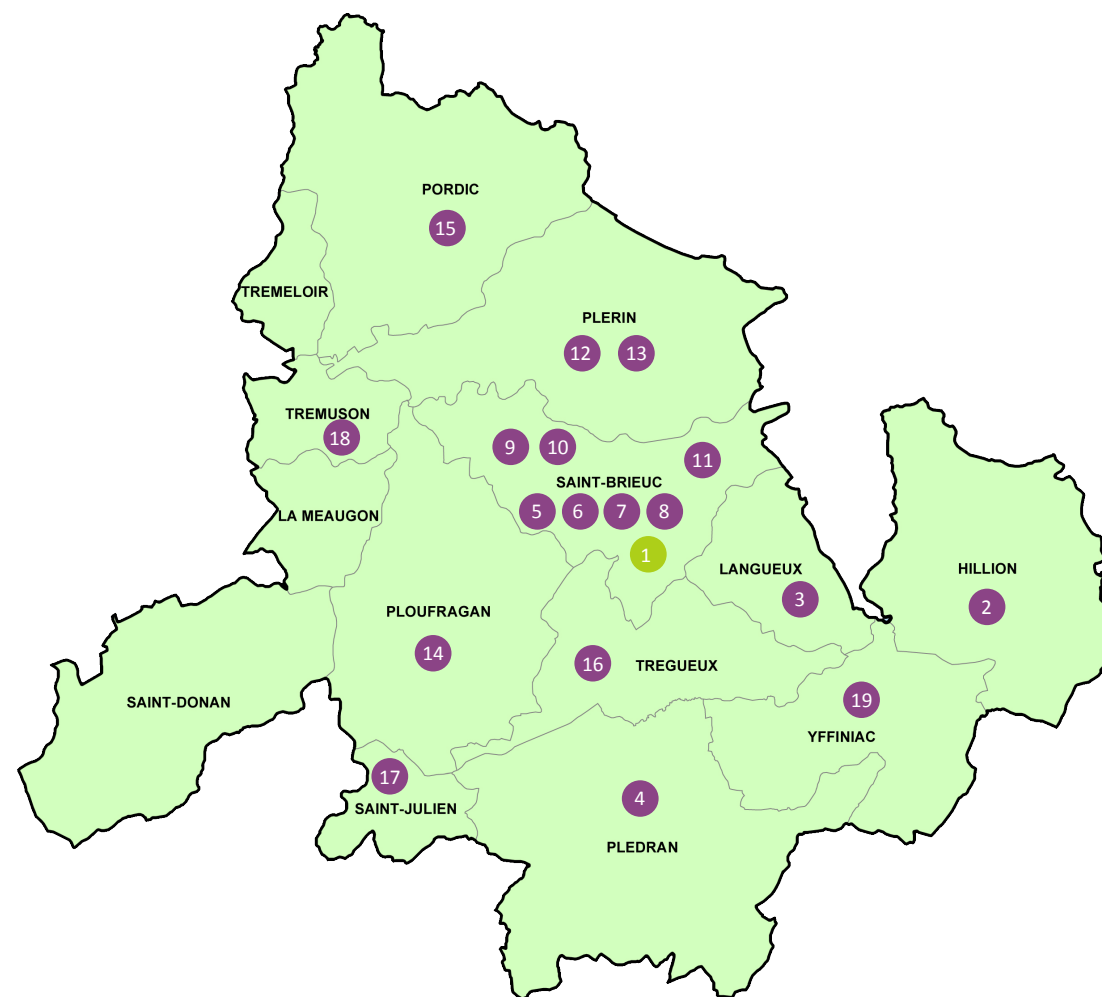
> Cabri Habitat vous prélève le 10 de chaque mois le montant de votre loyer pour le mois échu. La date et le montant du prélèvement figurent clairement sur votre avis d'échéance.

> Vous pouvez bien entendu suspendre ou annuler cette procédure sur simple demande et sans aucune formalité ni frais, en informant conjointement votre banque et TERRE ET BAIE HABITAT.

C'est sûr !

Plus de risques de retard dûs aux oublis ou aux absences, le prélèvement automatique c'est la tranquillité d'esprit et l'assurance d'un loyer payé à temps.

Vous pouvez vous procurer l'imprimé à l'accueil du siège de TERRE ET BAIE HABITAT, adresser votre demande par courrier à l'adresse du siège de TERRE ET BAIE HABITAT ou imprimer le document sur le site internet www.terreetbaie-habitat.fr.



1 - TRESOR PUBLIC

5 Boulevard Edouard Prigent 22 000 SAINT-BRIEUC - 02 96 75 21 20

2 - POSTE HILLION

2 rue de la Tour du Fa 22 120 HILLION - 02 96 32 21 49

3 - POSTE LANGUEUX

2 rue de la Poste 22 360 LANGUEUX - 02 96 33 63 32

4 - POSTE PLEDRAN

4 rue du Centre 22 960 PLEDRAN - 02 96 42 20 79

5 - POSTE SAINT-BRIEUC ATLANTIQUE

4 rue Célestin Bouglé 22 000 SAINT-BRIEUC - 02 96 78 33 76

6 - POSTE SAINT-BRIEUC CESSON

9 rue Le Floch 22 000 SAINT-BRIEUC - 02 96 33 62 70

7 - POSTE SAINT-BRIEUC CROIX SAINT-LAMBERT

35 rue Henri Becquerel 22 000 SAINT-BRIEUC - 02 96 78 29 58

8 - POSTE SAINT-BRIEUC HONORE DE BALZAC

Rue Balzac 22 000 SAINT-BRIEUC - 02 96 77 27 20

9 - POSTE SAINT-BRIEUC LIBERTE

Place de la Liberté 22 000 SAINT-BRIEUC - 02 96 62 68 89

10 - POSTE SAINT-BRIEUC RESISTANCE

5 place de la résistance 22000 SAINT-BRIEUC - 02 96 62 71 10

11 - POSTE SAINT-BRIEUC ROBIEN

14 rue Jules Ferry 22 000 SAINT-BRIEUC - 02 96 75 11 90

12 - POSTE PLERIN

10 rue de la Vallée 22 190 PLERIN - 02 96 74 49 56

13 - POSTE PLERIN LE LEGUE

7 place de la Résistance 22 190 PLERIN - 02 96 33 33 00

14 - POSTE PLOUFRAGAN

Rue de la Poste 22 440 PLOUFRAGAN - 02 96 94 04 21

15 - POSTE PORDIC

Place Emile Guéret 22 590 PORDIC - 02 96 71 27 33

16 - POSTE TREGUEUX

13 rue de Moncontour 22 950 TREGUEUX - 02 96 71 27 33

17 - POSTE SAINT-JULIEN

12 rue du Centre 22 940 SAINT-JULIEN - 02 96 42 03 38

18 - POSTE TREMUSON

17 bis rue de Saint-Brieuc 22 440 TREMUSON - 02 96 94 84 58

19 - POSTE YFFINIAC

5 bis rue des Grèves 22 120 YFFINIAC - 02 96 72 63 23



DEMANDE DE PRELEVEMENT	
IDENTITE DU LOCATAIRE	
Nom - Prénom	_____
N° de Trésor	_____
ORGANISME ENCAISSEUR TERRE ET BAIE HABITAT 17 rue Parmentier - BP 405 22004 SAINT-BRIEUC CEDEX 1	
COMPTE A DEBITER (1)	
Nom - Prénom	_____
Etablissement teneur du compte (1)	_____
Code Etablissement	_____
Code Guichet	_____
N° compte	_____
dé RIB	_____
REP	_____

Je soussigné autorise le receveur de TERRE ET BAIE HABITAT à faire prélever en sa faveur, par l'établissement teneur du compte désigné ci-dessus, les sommes dont je lui serai redevable au titre de mes loyers et de charges afférentes à mon domicile. En cas de non-exécution d'un prélèvement j'en serai avisé par le receveur de TERRE ET BAIE HABITAT. Les présentes instructions sont valables jusqu'à ce que j'en ai demandé l'annulation à TERRE ET BAIE HABITAT.

A _____ Le _____
Signature _____

(1) Information à recopier à partir du relevé d'identité Bancaire ou Postal à _____

AUTORISATION DE PRELEVEMENT			
Numéro National d'émetteur 303038			
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par TERRE ET BAIE HABITAT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec TERRE ET BAIE HABITAT.			
NOM PRÉNOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER		NOM ET ADRESSE DU CREANCIER TERRE ET BAIE HABITAT 17 rue Parmentier - BP 405 22004 SAINT-BRIEUC CEDEX 1	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	NOM ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER		
CODE ETABLIS.	CODE GUICHET	N° DU COMPTE	CLE
_____	_____	_____	_____
Prière de retourner les 2 parties de cet imprimé au directeur général de TERRE ET BAIE HABITAT sans les détacher en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou Postal (R.I.P.)			
A _____ Le _____		Signature du titulaire du compte à débiter	

Payez par internet

De chez vous, sans vous déplacer



Payez par TIP

Signez, expédiez !



Payer par carte bancaire

Uniquement à la Trésorerie Principale



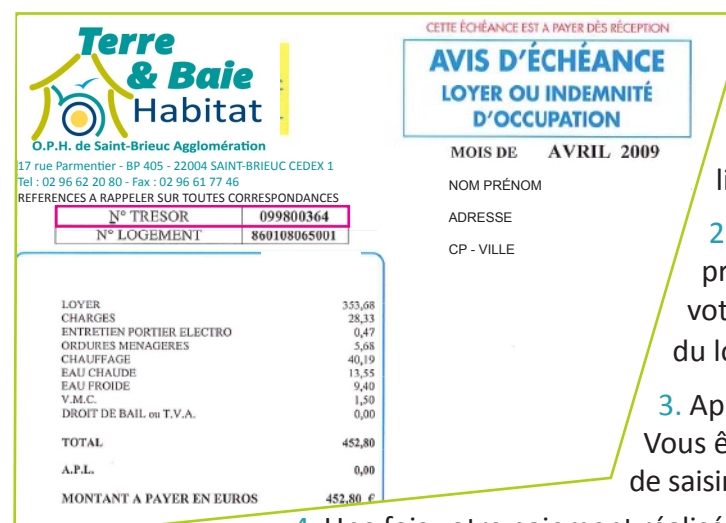
TERRE ET BAIE HABITAT met à votre disposition un **nouveau moyen de paiement** : le paiement du loyer par carte bancaire **via le site internet de l'Office** : www.terreetbaie-habitat.fr.

COMMENT ÇA MARCHE ?

> Le paiement en ligne est **pratique, économique et sûr**.

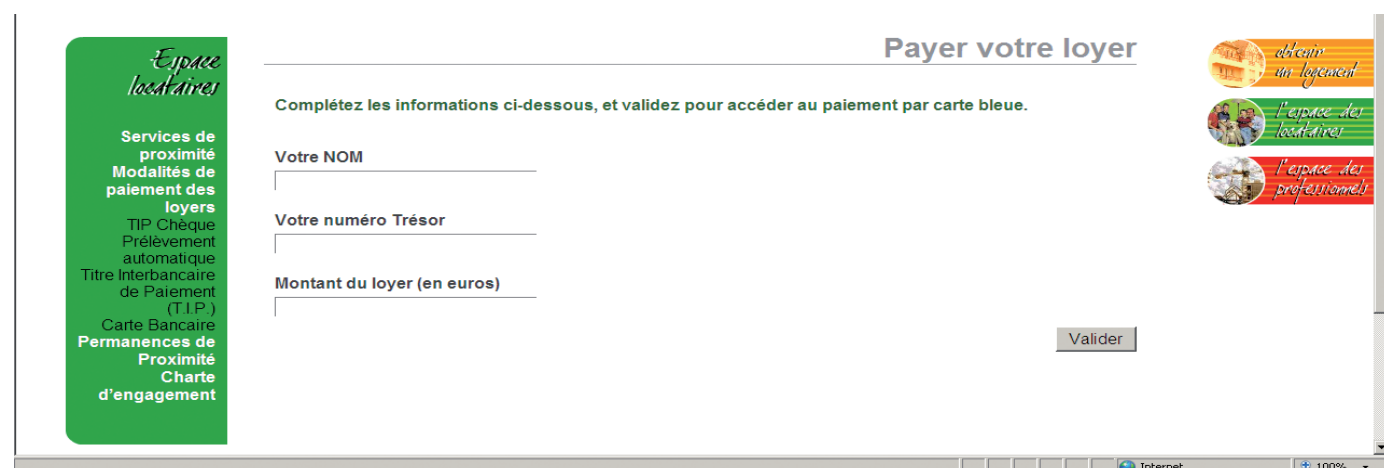
Accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et *sans aucun frais bancaire*, le paiement est sécurisé. 

> Déroulement du paiement :



1. Muni de votre avis d'échéance, dirigez vous sur le site internet www.terreetbaie-habitat.fr et cliquez sur « L'espace des locataires » puis sur « Paiement en ligne ».
2. Vous êtes alors dirigé sur un formulaire qui vous propose de saisir les informations nécessaires pour votre règlement : nom, **numéro Trésor**, et montant du loyer, figurant sur votre avis d'échéance.
3. Après validation, vous choisissez votre type de carte. Vous êtes alors dirigé sur le site de La Banque Postale afin de saisir de manière totalement sécurisée votre numéro CB.

4. Une fois votre paiement réalisé, une page de confirmation de paiement ou de refus (que vous pourrez imprimer pour garder la trace de votre paiement) s'affichera sur votre écran.



> Sécurité de votre paiement :

Lors de votre paiement, les transactions effectuées sur le site de la Banque Postale sont totalement sécurisées. Seuls vos coordonnées, numéro Trésor, montant de votre règlement, ainsi que la période concernée seront transmis à TERRE ET BAIE HABITAT. Vous pouvez donc effectuer votre règlement en toute confiance. **ATTENTION : VOTRE PAIEMENT DOIT ÊTRE SUPPLÉMENTAIRE A 10 €.**

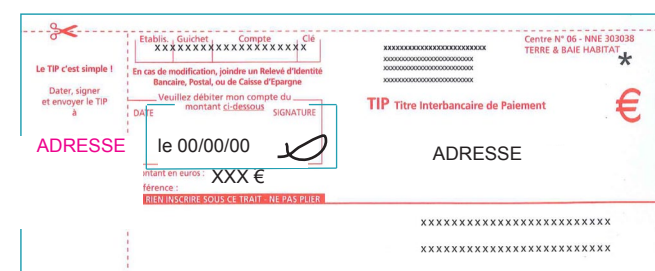
Le titre interbancaire de paiement (T.I.P.) se trouve en bas de votre avis d'échéance.

Vous utilisez le TIP pour la première fois :

1. Joignez à votre TIP un Relevé d'Identité Bancaire. Par la suite, vos coordonnées bancaires seront pré-imprimées sur votre TIP.
2. Dated le TIP, signez le et renvoyez le tout au **Centre de prélèvement à Rennes**, à l'adresse figurant sur le TIP.

Vous avez déjà utilisé le TIP :

1. Vous devez simplement dater et signer votre TIP. Vos coordonnées bancaires sont déjà pré-imprimées.
2. Renvoyez-le au **Centre de prélèvement à Rennes**, à l'adresse indiquée sur le TIP.



Si vous changez de coordonnées bancaires, n'oubliez pas de joindre à votre TIP votre nouveau RIB.

Attention : ne payez pas par TIP si vous souhaitez régler un montant différent de celui qui est imprimé dessus !

Le paiement du loyer par TIP CHÈQUE

Par correspondance

Vous choisissez le paiement par chèque :

1. Libellez votre chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC,
2. joignez le TIP pour servir de référence à votre paiement sans le signer, ni l'agrafer, ni le coller,
3. et renvoyez le tout au **Centre de prélèvement à Rennes**, à l'adresse indiquée sur le TIP.

Le titre interbancaire de paiement (TIP) se trouve en bas de votre quittance de loyer.

DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS :

- > Toute demande concernant vos loyers et charges, **attestation de loyer** ou **situation de compte**, doit désormais se faire par courrier ou par téléphone (02 96 62 20 80).
- > Toute demande de **plan d'apurement** (échancier de loyers ou de charges) doit se faire auprès du Service Social de l'Office, sur rendez-vous (02 96 62 20 80).

Pour payer votre loyer par carte bancaire, vous devez vous déplacer à la **Trésorerie Municipale** de Saint-Brieuc. (Cf. coordonnées sur le plan de localisation).

Attention :

Munissez-vous de votre avis d'échéance, sinon votre paiement ne sera pas accepté !



Le paiement du loyer par ESPÈCES

Au plus près de chez vous



Pour régler gratuitement votre loyer en espèces, il vous suffit de vous rendre au **bureau de Poste** de votre choix ou à la **Trésorerie Municipale** de Saint-Brieuc et de compléter un **mandat compte**.

Attention :

Munissez-vous de votre avis d'échéance, sinon votre paiement ne sera pas accepté !

LES LIEUX DE PAIEMENT (Cf. plan de localisation et coordonnées au verso) :

Bureaux de Poste : Hillion, Langueux, Plédran, Saint-Brieuc Atlantique, Saint-Brieuc Cesson, Saint-Brieuc Croix Saint-Lambert, Saint-Brieuc Honoré de Balzac, Saint-Brieuc Liberté, Saint-Brieuc Robien, Plérin, Plérin Le Légué, Ploufragan, Pordic, Trégueux, Saint-Julien, Trémuson, Yffiniac
Trésorerie Principale : Saint-Brieuc